



# OFFRE DE SERVICE CIVIQUE

« Médiation pour la protection et la restauration des rivières du bassin versant Beaume-Drobie », Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) Beaume-Drobie »

Mission de 6 mois – 24h – Démarrage le 15 Juin 2021

#### ACCESSIBLE A TOU.TE.S – OFFRE ADAPTABLE AU PROFILE DE CHACUN.E

#### Missions du volontaire

Inscrite dans l'un des enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale de promouvoir un tourisme plus doux, culturel et plus durable, l'AAPPMA développe de nouvelles actions pour favoriser le respect de la rivière par les usagés estivaux, en les accompagnants à intégrer de bonnes pratiques.

Participer à l'éducation à l'environnement en faisant connaître le caractère fragile de l'écosystème « rivière ».

Aux côtés des bénévoles de l'association et des guides de pêche professionnels, le.la volontaire participera à la :

# Action 1 : Animation et sensibilisation aux bonnes pratiques des usagers de la rivière.

- Maraude sur le bassin versant, contact avec le public estival en bord de rivière (en utilisant des outils et techniques d'information et de sensibilisation)
- Tenue de stands (marchés, campings, manifestations ponctuelles etc...)
- Animations pour une découverte de la pêche, des poissons, des invertébrés aquatiques et du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques.

# Action 2 : Réhabilitation, protection et valorisation du point de vue écologique des zones de frayères à truites.

- Participation à la restauration de frayères à truites dénaturées par les mauvaises pratiques des usagers.
- Suivi des frayères en fonctionnement
- Education à l'environnement autour d'actions avec les écoles du bassin versant.

# Action 3 : Inventaire général de la biodiversité du bassin versant de l'Ardèche avec une attention particulière sur Beaume-Drobie

En fonction de l'intérêt et des capacités du volontaire, réalisation d'inventaires en lien avec des spécialistes locaux et en vue d'actions d'EEDD.

# Action 4 : Construction d'une cartographie qui distingue les infractions à la loi sur l'eau, les zones de rivières conformes, altérées ou dégradées, les aménagements illégaux / pollution

- Marquage GPS de : pompages illégaux, barrages de baigneurs, zones de déchet, frayères, zone d'incision du lit etc...
- Construction de données statistiques quant à la fréquentation des zones de baignades, la nature des usagers et les dégradations observées

### Action 5 : S'inscrire dans la promotion de la pêche de loisirs

- Médiation auprès des usagers de la rivière autour de l'activité pêche.

- Animations pour une découverte de la pêche, des poissons, des invertébrés aquatiques et du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques.
- Faciliter et accompagner la prise de permis de pêche.

Pour les actions plus poussées, le volontaire sera toujours en binôme avec des bénévoles ou stagiaires experts, il pourra également bénéficier d'une formation en interne avec la possibilité d'être formé.e aux pêches électriques (inventaire scientifique).

### Présentation de la structure d'accueil

Comme toutes les AAPPMAs, l'AAPPMA Beaume-Drobie est déclarée d'utilité publique et possède l'agrément « protection de la nature ». Elle est donc considérée comme un acteur de l'eau et participe aux différentes réunions et comités de pilotage en lien avec la gestion publique de la rivière sur son territoire. Pour les mêmes raisons, elle a pour mission d'assurer la gestion et la protection des peuplements piscicoles et peut être force de propositions de projets de remise en conformité des fonctions écologiques (restauration des milieux) des cours d'eau de son territoire.

Ces statuts lui confèrent deux grands axes d'action :

- La protection des milieux aquatiques qui maintiennent et favorise la biodiversité d'exception présente sur le territoire notamment en favorisant les bonnes pratiques des usagers dans un souci de développement durable.
- la promotion de la pêche de loisirs notamment en participant à des animations grand public et l'encadrement des jeunes au sein des écoles de pêches (Atelier Pêche Nature).

#### Lieu de mission

En Ardèche méridionale et sur le territoire du bassin versant Beaume-Drobie.

## Profil du volontaire: AUCUNE EXPERIENCE NI DIPLOME NE SERA EXIGE

- · De la curiosité et de la motivation pour la connaissance et la protection de la nature,
- Bonne condition physique nécessaire.
- · Une capacité de dialogue avec tout public, une capacité d'ouverture d'esprit et l'envie d'apprendre.
- · Une disponibilité certains week-ends peut être appréciée

#### Conditions d'accueil

- En intermédiation avec l'association AMESUD, le.la volontaire bénéficiera d'un accompagnement individuel tout au long de sa mission. Il pourra s'appuyer sur ses tuteurs de terrain, Julien Rochette et François BIETRY guides de pêche et membre du CA et sur la tutrice d'AMESUD, Cécile Cougouilles.
- · Statut de service civique avec une indemnité mensuelle comprise entre 473.04€ et 580,62€ par mois et du versement des frais de repas et de transport obligatoires de 107,58€ par mois.
- · Personne âgée entre 18 et 25 ans et avec moyen de locomotion.

### Sélection et formalités administratives

#### Sélection le 31 mai 2021

Pour toute candidature, merci de transmettre dès à présent une lettre de motivation précisant votre parcours et vos motivations (intérêt pour la mission et envies, projets futurs), ainsi qu'un CV à ccougouilles@amesud.fr

OU de candidater directement sur le site de l'Agence nationale de Service civique à <a href="https://www.service-civique.gouv.fr/missions/mediation-pour-la-protection-et-la-restauration-des-rivieres-du-bassin-versant-beaume-drobie">https://www.service-civique.gouv.fr/missions/mediation-pour-la-protection-et-la-restauration-des-rivieres-du-bassin-versant-beaume-drobie</a>